

prix de revient et le prix de vente. Par suite du fléchissement des revenus nets des agriculteurs, l'agriculture canadienne est dans le marasme en comparaison de la prospérité florissante de plusieurs industries. Pour plusieurs raisons, les agriculteurs peuvent beaucoup plus difficilement s'adonner à un autre genre d'activité que les ouvriers des autres industries.

Les problèmes de l'agriculture ne sont pas particuliers au Canada, car les producteurs dans beaucoup d'autres pays éprouvent des difficultés analogues. Dans notre pays, bien des programmes ont été mis à exécution par les agriculteurs eux-mêmes, ou par les agriculteurs avec la collaboration des gouvernements et des organismes internationaux en vue de régler certaines difficultés existantes.

**Avenir de l'agriculture.**—Les capitaux agricoles continueront de croître avec le temps et la tendance est vers des exploitations agricoles plus vastes et moins nombreuses. Les économies réalisées dans les exploitations spécialisées, bien financées et gérées rationnellement rendront de plus en plus difficile la survie des petites fermes médiocrement gérées. La régie est en voie de devenir la clef du succès des exploitations agricoles. Ceux qui ne parviennent pas à transformer leurs fermes en entreprises rentables devront éventuellement s'acheminer vers des occupations industrielles, et le nombre de personnes sur les fermes continuera d'aller en diminuant. Les avancées techniques en agriculture qui auront été la cause de l'accumulation des excédents agricoles au delà de la demande réelle retarderont probablement toute progression rapide des prix, mais à mesure que la population et l'industrialisation au Canada comme dans les pays importateurs d'aliments continueront de croître, que les excédents disparaîtront et que la demande se fera plus pressante, les marchés et les prix se raffermiront. Les perspectives à long terme de l'agriculture canadienne s'amélioreront donc vraisemblablement au cours des années à venir.

## Section 1.—L'agriculture et l'État\*

Le ministère fédéral de l'Agriculture existe depuis la Confédération. Établi en 1867 il est le rejeton du Bureau de l'agriculture créé en 1852 en vertu d'une loi de la législature de la province du Canada. Le ministère tire son autorité de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui porte que "la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province" et que "le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelqu'une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada".

Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a donc été établi comme organe du gouvernement fédéral. Un ministère de l'Agriculture dirigé par un ministre a aussi été formé par chaque province, sauf Terre-Neuve qui confie les questions agricoles à la Division de l'agriculture du ministère des Mines et des Ressources. En ce qui concerne l'agriculture au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral s'en remet à la Division du service territorial, Direction des régions septentrionales, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

### Sous-section 1.—Services du ministère de l'Agriculture

L'activité du ministère de l'Agriculture peut se ramener à trois grandes catégories: recherches, services d'encouragement et de réglementation et programmes d'aide. Les recherches visent à résoudre les problèmes agricoles d'ordre pratique par l'application des découvertes de la recherche pure à l'utilisation du sol, à la culture et à l'élevage. Les services de propagande et de réglementation sont chargés de lutter contre les parasites des cultures et du bétail, d'inspecter et de classer les produits agricoles et de mettre en œuvre

\* Rédigé sous la direction de S. C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture (Ottawa).